



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 31 mai 2013

Dossier interinstitutionnel :
2012/0039 (COD)

10194/13
ADD 1

CODEC 1246
AGRILEG 69
VETER 43
OC 330

ADDENDUM A LA NOTE POINT "I/A"

du : Secrétariat général du Conseil

au : COREPER /CONSEIL

Objet : Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux
mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie (**première lecture**)

- Adoption de l'acte législatif (**AL + D**)

=Déclaration

ORIENTATIONS COMMUNES

Délai de consultation pour la Croatie: 7.6.2013

Déclaration de la Commission

Dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux¹, la Commission réalisera une étude sur le bien-être des chiens et des chats faisant l'objet de pratiques commerciales.

¹ COM(2012) 6 final/2 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen sur la stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015.

S'il ressort de cette étude que les pratiques commerciales en question comportent des risques pour la santé, la Commission examinera les différentes possibilités de protéger la santé humaine et animale. Elle pourrait, par exemple, proposer au Parlement européen et au Conseil des adaptations de la législation actuelle de l'Union sur le commerce des chiens et des chats, y compris la mise en place de systèmes d'enregistrement de ces animaux qui soient compatibles et accessibles dans tous les États membres.

À la lumière de ce qui précède, la Commission évaluera la faisabilité et l'opportunité d'une extension de ces systèmes d'enregistrement aux chiens et aux chats marqués et identifiés conformément à la législation de l'Union sur les mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie.
